



Le réseau des CCI de Haute-Normandie

# L'axe Seine, un corridor économique à développer

" Paris, Rouen, Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue.\* "

Corridor



Axe Seine

Fleuve

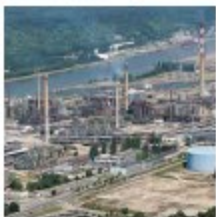


Industrie



Normandie

Logistique



Innovation

Tourisme



Economie



Développement durable

\* Bonaparte, lors de sa visite au Havre le 7 novembre 1802



# L'AXE SEINE, UN CORRIDOR ECONOMIQUE, UN ANCRAGE HISTORIQUE, UNE REALITE GEOGRAPHIQUE

## L'édito

### Imaginons ensemble l'avenir de l'axe Seine

« L'axe Seine, Le Havre-Rouen-Paris, est un axe commercial, touristique, environnemental, patrimonial et industriel majeur. Cette diversité fait de ce territoire le « poumon » économique de la Haute-Normandie, axe vital pour l'économie nationale et le bassin parisien.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, il est nécessaire d'avoir une véritable réflexion prospective sur l'avenir de ce corridor en intégrant toutes les composantes du développement durable. L'analyse de ce territoire, riche d'enseignement, révèle le lien indéfectible qui unit l'homme à l'eau.

En identifiant ses enjeux, nous mettons en exergue son rôle de corridor stratégique, et nous souhaitons nous attacher à transmettre une formidable richesse aux générations futures.

#### L'AXE SEINE :

- Une activité économique dense
- Une artère fluviale majeure irrigant la région parisienne
- Un complexe portuaire normand qui draine chaque année plus de 100 millions de tonnes de trafic
- Un territoire vécu, un écosystème riche

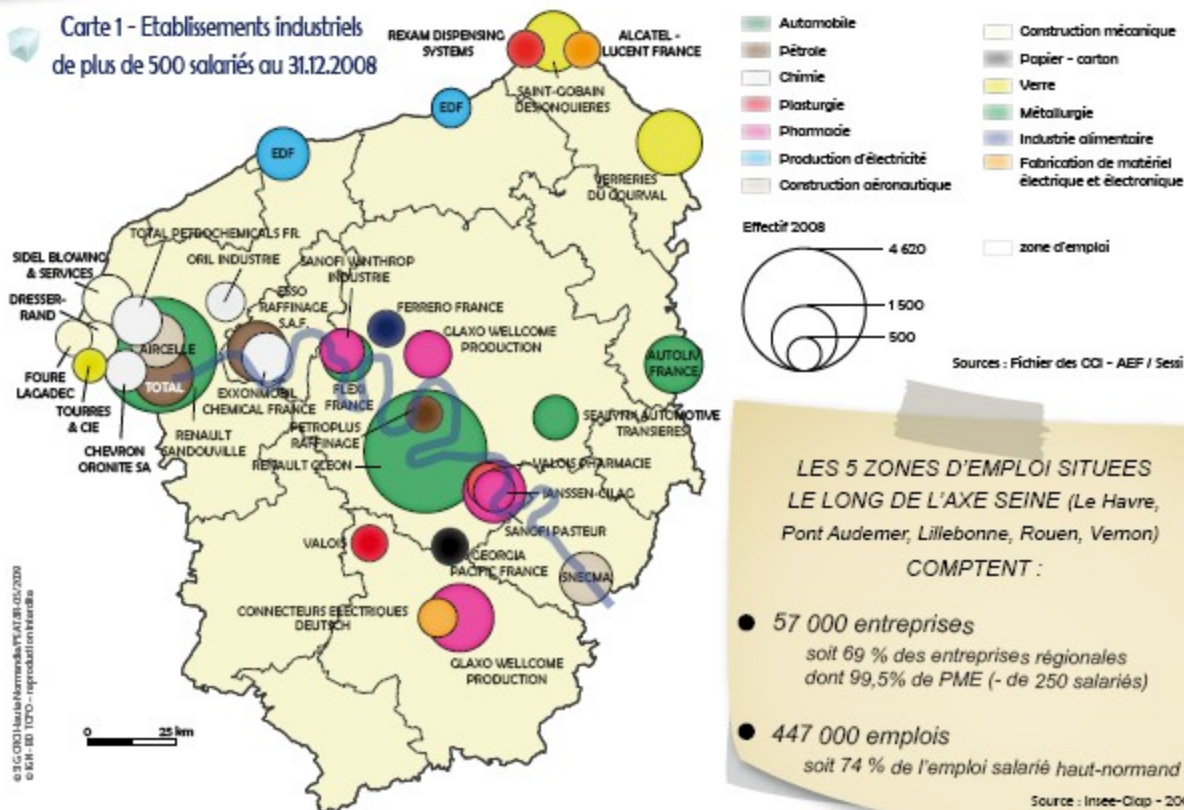
Cependant, l'équilibre est fragile et peut être remis en cause à tout instant comme nous le montre le projet de classement de la vallée de la Seine. Ce projet, réalisé sans aucune concertation avec les milieux économiques, vise à figer le paysage, sans aucune limite temporelle, en aval de Rouen. Réunie en Assemblée Générale, la CRCI Haute-Normandie s'oppose à ce projet car il lui semble dangereux en nuisant fortement à l'attractivité économique de notre région.

L'avenir de l'axe Seine est l'affaire de tous et **son classement est inacceptable !** »

Christian Héral

Président, CRCI de Haute-Normandie

Carte 1 - Etablissements industriels de plus de 500 salariés au 31.12.2008



LES 5 ZONES D'EMPLOI SITUÉES  
LE LONG DE L'AXE SEINE (Le Havre,  
Pont Audemer, Lillebonne, Rouen, Vernon)  
COMPTENT :

- 57 000 entreprises  
soit 69 % des entreprises régionales  
dont 99,5% de PME (- de 250 salariés)
- 447 000 emplois  
soit 74 % de l'emploi salarié haut-normand

Source : Insee-Clap - 2006



## Un axe stratégique de développement

Il est primordial que « le territoire de la Seine » reste un corridor économique. Cet axe ne doit pas être rompu, mais appréhendé dans sa globalité. Ce territoire solidaire, puissamment structuré autour de cette « colonne vertébrale » doit être armé pour faire face aux enjeux de la compétition mondiale : 5 enjeux ont donc été identifiés.

### L'axe Seine : « porte d'entrée » de l'Europe du nord-ouest et du bassin parisien

La Haute-Normandie détient une position géostratégique privilégiée sur la Manche, à la lisière du triangle Paris-Londres-Rotterdam (et ses 45 millions d'habitants). La proximité de cet espace est un atout réel, dans la mesure où la région est au contact des grands foyers économiques du Nord-Ouest européen.

### La dimension portuaire et logistique

La dimension maritime constitue un atout majeur pour la région : à travers le développement de son activité portuaire et logistique et face à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe à l'horizon 2015, l'axe Seine doit pouvoir absorber une partie de cette croissance. De plus, depuis 2000, l'axe Seine a bénéficié d'opérations d'envergure avec des investissements importants liés au développement de l'activité maritime et portuaire (Port 2000 au Havre, Cap Développement à Rouen...).

### L'activité industrielle existante et les mutations à venir

Les investissements importants concernent également la valorisation de sites industriels (près de 2 milliards d'euros depuis 2000). Dans un contexte d'accroissement des échanges internationaux, l'activité industrielle est un élément majeur du dispositif économique régional. Soutenir l'activité industrielle est une nécessité, tenir compte des mutations de ce secteur est une réalité.

### La diversification et la complémentarité entre les différents modes de transport

Face aux objectifs de complémentarité entre modes de transport fixés par le Grenelle de l'Environnement, l'axe Seine a tous les atouts nécessaires. La Seine est une « autoroute fluviale » (1) non saturée : seulement 6 % des marchandises quittent le port du Havre par le fleuve, alors que ce chiffre est de plus de 40 % à Anvers et Rotterdam !

Les projets stratégiques des ports du Havre et de Rouen s'engagent d'ailleurs dans une politique volontariste de report modal.

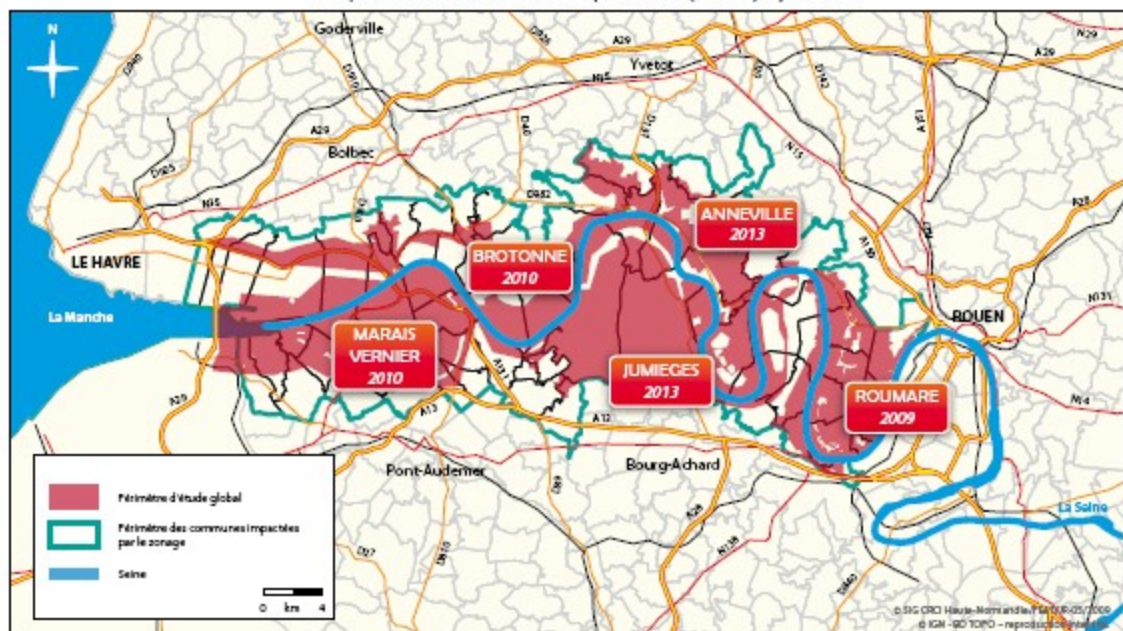
### L'activité touristique le long de la Seine

La Seine a de nombreux atouts touristiques : des éléments paysagés et environnementaux majeurs, un patrimoine architectural exceptionnel, un potentiel de loisirs très important, des produits agricoles de qualité et diversifiés...

(1) Direction régionale Seine aval - VNF

# LES DANGERS DU CLASSEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE AU TITRE DES SITES

Carte 2 - Classement de la vallée de la Seine au titre des sites  
Proposition de délimitation du périmètre (DIREN) - juin 2007



## UN ZONAGE DE 52 000 HECTARES !

### CHIFFRES DU CLASSEMENT :

- 5 boucles (52 000 ha)
- 74 communes impactées par le zonage
- Un bassin de plus de 3 000 entreprises
- + de 37 000 salariés

### UN TERRITOIRE EXTREMEMENT CONTRAINT PAR DE NOMBREUSES REGLEMENTATIONS :

- Natura 2000 - Directive Habitats ;
- Natura 2000 - Directive Oiseaux ;
- Forêt de protection ;
- Réserve naturelle ;
- Parc naturel régional ;
- ...

### CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROGRAMME DE CLASSEMENT :

- Roumare : enquête administrative close au 15.01.2009
- Marais Vernier : 2008-2010
- Brotonne : 2008-2010
- Jumièges : 2010-2013
- Anneville : 2010-2013



## L'avenir de l'axe Seine en question

A l'heure où le trafic fluvial et les activités logistiques sont appelés à se développer sur l'estuaire, les milieux économiques s'inquiètent vivement d'un projet de classement des boucles de la Seine.

Ce projet induit 4 éléments de risques pour l'économie régionale.

**« Figer l'axe Seine », limitant ainsi la diversité de l'activité économique dans toutes ses composantes**

Le classement consacre « la vallée comme un paysage majeur au niveau national » et fige le paysage dans son état actuel pour une période infinie. Or, la superficie du zonage est inédite (52 000 ha ! - Carte 2) sur un territoire économique si puissant (les classements s'appliquent généralement à des paysages dits « naturels » : marais Poitevin, cirque de Gavarnie, domaine de Chambord...). Cet outil n'est donc pas adapté. De plus, c'est un territoire déjà particulièrement contraint de part les superpositions des instruments de protection.

**Qu'en sera-t-il du développement de nos entreprises déjà présentes ?** Les investisseurs auront beaucoup de mal à venir s'installer sur un territoire si contraignant.

**Entraver l'activité des entreprises présentes dans ce périmètre**

Il existe également des contraintes fortes sur les projets à venir non encore identifiés. En effet, le classement ne tient pas compte des mutations économiques lourdes qui pourraient intervenir.

**Si la délimitation du site classé respecte les projets connus qu'en sera-t-il pour tout nouveau projet ?**

**De plus, un large pouvoir d'appréciation de l'administration est attribué sur les servitudes d'utilité publique.** A cela s'ajoute l'absence de coordination entre ces diverses servitudes.

**Asphyxier et paralyser l'activité fluviale et portuaire**

« L'objectif du classement est de consacrer l'un des plus beaux sites de France et de contrôler l'évolution du paysage perçu depuis la Seine des berges jusqu'aux lignes de crête. »

**Qu'en sera-t-il de l'activité maritime et fluviale sur la Seine puisque « le cours du fleuve a vocation à être inclus dans le périmètre » ?**

**Qu'en sera-t-il du développement des activités situées en périphérie immédiate du classement dans la mesure où elles doivent respecter les caractéristiques de ce dernier ?**

**Engendrer un développement à l'encontre des conclusions du « Grenelle de l'Environnement »**

Ce classement, « *grenello-incompatible* », ne prend pas en compte le développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et écologique. Il n'est donc pas en phase avec les réalités territoriales et les orientations de l'Etat dans ce domaine.

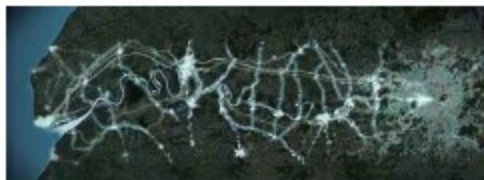
**LES ACTEURS ECONOMIQUES S'OPPOSENT AU PROJET DE  
CLASSEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE AU TITRE DES SITES**





## Protéger, gérer, aménager

« Paris-Rouen-Le Havre possède tous les atouts d'un grand projet de développement à l'échelle internationale dont la France a besoin »  
(A. Grumbach, Le Grand Pari de l'Agglomération Parisienne - mai 2009).



## Valoriser le positionnement géostratégique de l'axe Seine et améliorer les liaisons entre les métropoles (Le Havre-Rouen-Paris)

L'axe Seine est une composante essentielle du bassin parisien. Il est le lien déterminant entre les métropoles. Du fait de sa situation géographique exceptionnelle, cet axe doit être davantage valorisé comme porte d'entrée de l'Europe du Nord Ouest. Un effort tout particulier doit, à ce titre, être fait sur les liaisons ferroviaires (voyageur et fret).

## Créer les conditions de développement pour les aménagements nautiques du fleuve

Assurer la pérennité des accès maritimes et fluviaux des ports du Havre, de Rouen et de Paris.

1 convoi fluvial = 220 camions = 4 400 tonnes de marchandises

## Anticiper les effets du Canal Seine-Nord Europe en créant, en Haute-Normandie, un ensemble de plates-formes logistiques de grande envergure

Conformément au diagnostic du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) de Haute-Normandie (mars 2009) et à la saisine du CESR sur les infrastructures (mai 2009), nous devons capter la logistique à valeur ajoutée en développant des plates-formes multimodales. Le canal Seine-Nord connectera le Havre et Rouen à 20 000 kilomètres de voies navigables européennes, notamment celles du Rhin (Carte 3).

## Développer l'activité touristique et culturelle

Afin d'accueillir les touristes dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'améliorer et de développer les structures d'hébergement et de favoriser le déploiement des activités fluviales (croisières...). La création de nouveaux événements culturels de grandes envergures (ex : Normandie Impressionniste), en liaison avec le fleuve, devra permettre d'accroître la notoriété de ce territoire.

## Appliquer la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine du Havre jusqu'à Rouen

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (Carte 4) approuvée par décret en Conseil d'Etat du 10 juillet 2006, a fixé des orientations fortes notamment en préconisant « l'intensification des activités logistiques sur les deux rives de la Seine : la façade normande du Bassin Parisien doit appuyer une partie de son développement sur l'exploitation du potentiel logistique dont sa géographie et la croissance de ses installations portuaires l'ont et vont plus encore la doter. Toutes choses égales par ailleurs, il doit en aller du territoire de la D.T.A. de l'Estuaire de la Seine comme il en va de la «Randstad» néerlandaise et de la région d'Anvers et Gand. » **La vallée du Rhin ou celle de l'Escaut feraient-elles l'objet de ce type de classement ? Evidemment non !**

## Penser des schémas d'aménagement durables de l'axe Seine

Il est nécessaire de se doter d'une «charte de l'axe Seine» et d'avoir une véritable gestion partagée des Boudes de Seine. Cela passe notamment par l'utilisation et l'application des outils d'aménagement existants (charte du Parc Naturel Régional des Boudes de la Seine Normande, SCOT, PLU...). A ce titre, il est important de s'appuyer sur des démarches du type de celles menées actuellement par le Conseil Général de Seine-Maritime : « le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine aval de Poses à Tancarville ».

# LES ACTEURS ECONOMIQUES SE MOBILISENT

Jean-Yves CADIEUX - **Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction de Normandie**

« On nous prive du droit d'accès à la ressource !

Le périmètre visé par le classement des Boucles de la Seine est aujourd'hui fortement contraint et impose un contexte réglementaire et légal très impactant pour notre activité.

Cette procédure de classement n'est rien d'autre que le « glaçage du millefeuille » ! Il induit le gel du paysage et par conséquent une interdiction de le modifier. Nous savons que les autorisations sont rarement accordées. Nous sommes par conséquent extrêmement soucieux pour le devenir de notre activité, estimant que ce classement ne favorisera en rien l'image de la région et son développement. Le classement n'octroie aucune perspective puisqu'il est IRREVERSIBLE ! »

François FIHUE - **Président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime**

« On ne nous dit pas tout et notre profession est très inquiète !

Nous sommes opposés au classement des Boucles de Seine et ce, pour plusieurs raisons :

- D'une part, le périmètre du site de la « Vallée de la Seine – boucle de Roumare » intègre plus de 2 200 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) valorisés par 65 exploitations agricoles. Ces entreprises ont toutes, à plus ou moins court terme, des projets de nature diverse comportant l'extension de bâtiments agricoles existants ou la création de bâtiments nouveaux qui nécessitent une autorisation spéciale. Les éleveurs sont bien entendu principalement concernés mais les enjeux suscités par cette procédure touchent également les arboriculteurs, horticulteurs et maraîchers dont les activités constituent des particularités de la vallée de la Seine et de ses paysages.

- D'autre part, les entreprises agricoles sont déjà fortement contraintes notamment par la pression croissante de l'urbanisation, la pression industrielle ou encore les contraintes réglementaires (Natura 2000, sites classés, lois sur l'eau...)

Par conséquent, nous estimons que le classement projeté représente un risque majeur pour la mise en œuvre des projets des exploitants et ne pouvons, dans ces conditions, y adhérer ! »

Frédéric HENRY - **Président de l'Union des Industries Chimiques de Normandie &**

**Dominique PIEROTTI - Président de la Filière Energie**

« Les industriels de la Filière Energie iront investir ailleurs !

Dans le cadre du développement durable, de plus en plus d'industriels pensent à utiliser le fleuve afin de diminuer l'impact du transport routier sur l'environnement. Ces grands donneurs d'ordres génèrent des flux importants et utilisent aujourd'hui massivement les apports. Classer le fleuve et les berges serait ainsi extrêmement pénalisant pour l'industrie et son développement surtout s'il faut renoncer définitivement à toute possibilité d'extension territoriale en bord de Seine.

Sans perspective de développement et avec une réglementation très contraignante, les industriels et notamment ceux de la filière Energie risquent de ne plus investir sur le territoire et ce, au profit des pays du nord de l'Europe...

Soulignons qu'un emploi dans le secteur de la chimie génère trois emplois en sous-traitance !

Ce projet de classement des Boucles de Seine est donc bien, avant tout, un enjeu économique de premier ordre pour notre région ! »

Walter SCHOCH - **Président de Logistique Seine-Normandie**

« Respectons les objectifs du Grenelle de l'Environnement !

Aujourd'hui, nos entreprises doivent être de plus en plus compétitives notamment pour faire face à la concurrence des Ports du Nord de l'Europe et à l'arrivée prochaine du Canal Seine Nord Europe. Pour s'inscrire dans le jeu de la compétitivité mondiale, notre territoire doit se doter au minima d'une grande zone multimodale le long de la Seine. C'est également une des demandes fortes du Grenelle de l'Environnement qui milite en faveur du report modal. Comment répondre à ces enjeux primordiaux pour l'économie de notre région si nous devons nous contraindre à des demandes d'autorisation spéciale délivrées par le ministère pour effectuer toute extension et ou modification d'un bâtiment industriel ou logistique ? Je peux vous affirmer que pendant ce temps Anvers, Rotterdam, etc... continueront à nous prendre des parts de marché... »

## [ CONTACT ]

CRCI Haute-Normandie - Pôle Etudes et Aménagement Territorial  
9, rue Robert Schuman - 76042 Rouen Cedex 1 - Tél : 02.35.88.39.11

Réalisation : Réseau des CCI de Haute-Normandie/juin 2009

Conception et mise en page : Jérôme Rigaudière

Credits photos : drakkaronline.com, Fotolia, GPM de Rouen, SME/leuropeveduciel.com 2007,

Antoine Grumbach & Associés

Impression : IBL Graphique

